



## ERPSEPTYL SPECIAL CLIMATISATION

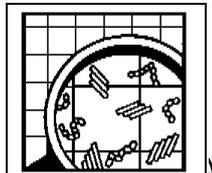
CONCENTRÉ A DILUER

DÉTERGENT DÉSINFECTANT **POUVOIR MOUSSANT CONTROLÉ**

TRAITEMENTS BACTÉRICIDE et FONGICIDE AVDN 13

**SPÉCIAL HYGIÈNE DES BATTERIES ET**

**FILTRES DE CLIMATISATIONS**



**Actif sur  
Legionella pneumophila**

### PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Composés de sels d'ammonium quaternaire, sels alcalins, séquestrant, émulsionnants tensioactifs non ioniques.

Agents de surface conformes au règlement européen 648/2004 et conforme à la directive 2003/53 CE (absence de NPE).

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	Liquide	ASPECT	Limpide	COULEUR	lilas
MASSE VOLUMIQUE	1020 g/l +/- 20 g/l	pH pur	12.5	TENSION SUPERFICIELLE	31,2 dyne/cm à 1%
RÉACTION CHIMIQUE	Faiblement alcaline, non caustique	pH à 1%	10.25		
		IONOGÉNÉITÉ	Cationique		

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

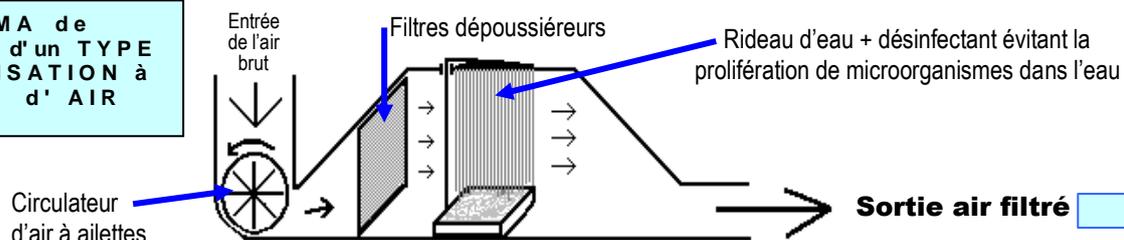
. **Concentré miscible dans l'eau en toutes proportions.** Fortement mouillant et pénétrant. **Non caustique**, n'altère pas les matières plastiques, ni les métaux non ferreux usuels aux concentrations préconisées. **Caractères nettoyants et fortement dégraissants avec fonctions bactéricides fongicides simultanées en présence de matières organiques.**

. Basse tension superficielle conférant un haut pouvoir pénétrant aux solutions de nettoyage désinfection.

. Large spectre d'activité désinfectante :

	Norme	Concentration	Germes tests	
<b>Efficacité bactéricide</b>	NFT 72.301	0,75 %	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP A 22 <i>Escherichia coli</i> CIP 54.127	<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 53.154 <i>Enterococcus hirae</i> CIP 58.55
	NFT72.301	0,75 %	<i>Salmonella typhi</i> ( souche ATCC 19430 ) <i>Salmonella abortus equi</i> (souche ATCC 9846 )	<i>Salmonella paratyphi A</i> (souche ATCC 12716 ) <i>Salmonella choleraesuis</i>
	NFT 72.301	0,75 %	<i>Salmonella typhimurium</i> CIP 5858	
	NFT 72.301	1 %	<i>Listeria monocytogenes</i> CIP 54149	
	NFT 72.301	1%	<i>legionella pneumophila</i> CIP 103854 T	
	NF EN 1040 (norme remplaçant NF T72.150)	0,5 %	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103 467	<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83
	NF EN 1276 (p.v.00266/1)	2 % (condition de saleté)	<i>Pseudomonas aeruginosa</i> CIP 103 467 <i>Escherichia coli</i> CIP 54 127	<i>Staphylococcus aureus</i> CIP 4.83 <i>Enterococcus hirae</i> CIP 5855
<b>Efficacité fongicide</b>		1 %	<i>Cladosporium cladosporioides</i> <i>Rhizopus nigricans</i>	<i>Penicillium expansum</i> <i>Trichoderma viride</i>
	NF EN 1275	1 %	<i>Candida albicans</i> IP 4872	
	NF EN 1275	10 %	<i>Aspergillus niger</i> IP 1431.83 (champignon sous forme sporulée (non végétative) très difficile à détruire par les nettoyants bactéricides classiques)	
<b>Efficacité sporicide</b>	NFT 72.230	2 %	<i>Bacillus subtilis</i> CIP 77.18	<i>Bacillus cereus</i> CIP 7803

**SCHEMA de PRINCIPE d'un TYPE de CLIMATISATION à LAVAGE d' AIR**



**MODES ET DOSES D'EMPLOI****1. BATTERIES de FILTRES de CLIMATISATION :**

Nettoyage des filtres métalliques et/ou synthétiques au bain par immersion dans une solution du nettoyant bactéricide fongicide (cette opération peut être effectuée au bain ou par immersion dans un bac à ultrasons renfermant ce nettoyant désinfectant). Concentration dans le cas de filtres très sales **5 %**, température 15 à 20°C, temps d'immersion **15 minutes**, rinçage à l'eau potable seule ou additionnée de **0,5 %** du nettoyant bactéricide fongicide

**2. INSTALLATION DU LAVAGE D'AIR :**

Vider complètement le réservoir ainsi que les canalisations et rampe d'arrosage. Faire circuler pendant 10 minutes une solution du nettoyant bactéricide fongicide à **1%**. Bien rincer à l'eau claire et remplir de nouveau le réservoir avec de l'eau additionnée de **0,5 %** de nettoyant bactéricide fongicide (ou du Bactéricide Fongicide Sporicide Virucide réf. 4555 selon le niveau de risque infectieux potentiel).

**3. PLAN d'HYGIENE :**

Respecter la périodicité de surveillance et vérification de l'installation de climatisation. Etablir un plan d'hygiène (méthode HACCP) spécifique avec schéma de l'installation en précisant les endroits d'intervention :

**A. Fréquence de la surveillance :** (JOURNALIERE ou HEBDOMADAIRE ou MENSUELLE).

- de l'état d'encrassement des filtres,
- de la qualité bactériologique de l'installation de lavage d'air surveillance de l'apparition d'odeurs, de dépôts, de slimes, de biofilm bactérien en surface, ou de contrôles bactériologiques par gélose contact non conformes,
- du niveau de contamination bactériologique de l'air (résultats d'autocontrôles).

**b. Procédure de nettoyage :**

- fréquence et moment d'application à déterminer selon l'état de propreté physique et bactériologique.
- lieux, supports matériels à nettoyer et décontaminer (filtres, déflecteurs, lavage d'air, etc).
- produit de nettoyage désinfection simultanée :

Concentration : <b>3 à 5 %</b> dans l'eau	Température : <b>15 à 20 °c</b>	Temps de contact : <b>10 minutes.</b>
---	---------------------------------	---------------------------------------

- Mode d'application : immersion, pulvérisation.

traçabilité de la personne qui fait les applications de la procédure de nettoyage avec émargement des documents d'intervention périodique.

traçabilité des résultats d'auto contrôle pour archivage.

**NOTA :** Pour les circuits d'eaux industrielles non potables, circuits de refroidissements, etc, dans le cas d'infections caractérisées type LEGIONELLOSES (Bactérie *Legionella pneumophila*) dans des circuits d'eaux industrielles non potables. Pour les circuits eau chaude sanitaire, appliquer une procédure spécifique détartrage puis désinfection nécessaire et effectuer également un nettoyage désinfection des circuits d'eau en observant les conditions d'emploi et de sécurité

**RECOMMANDATIONS**

**R 36/38 Irritant pour les yeux et pour la peau**

**Xi irritant**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Porter des gants appropriés.

Eliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

Usage biocide TP 2 : **45 g/Kg chlorure de didecyl dimethyl ammonium**

Etiquetage du contenu (Règlement CE n°648/2004 - 907/2006):

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- moins de 5% de : EDTA et sels
- désinfectants

*Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage dans le cas de produit miscible à l'eau.*

*L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.*

*Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné*

*En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.*

*Conservé hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion accidentelle, ne pas provoquer de vomissements, boire de grandes quantités d'eau et appeler le médecin. Ne pas mélanger avec d'autres produits tels que savons et substances de caractères anioniques.*

**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

**Extrait conditions de vente :**

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA :** Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.



**E.R.P. ; 17 bis rue louis loucheur 69009 Lyon**  
**Téléphone : 04-78-83-03-06 Télécopie 04-72-20-02-71 Mobile : 06-10-16-11-68**  
**Siret n° 420 383 648 00011 RCS Lyon TVA européenne FR 24 42 03 83 648 APE 4675 Z**  
**Site [http// www.produits-erp.com](http://www.produits-erp.com) Email [produits.erp@wanadoo.fr](mailto:produits.erp@wanadoo.fr)**